



ÉCOLE SAINTE THERESE CONTRAT DE SCOLARISATION Année scolaire 2022/2023

Nom de l'élève : Prénoms :

Classe actuelle :

L'école SAINTE-THERESE du groupe Saint Joseph La Salle Auxerre, est une école privée catholique sous contrat d'association et sous Tutelle Lasallienne, a pour ambition :

- L'application des instructions et programmes officiels, comme le prévoit le contrat qui nous lie à l'Etat ;
- de promouvoir l'éducation globale de l'enfant, dans sa dimension religieuse et dans sa dimension humaine ;
- de permettre à chacun d'acquérir compétence, autonomie, sens des responsabilités et ouverture aux autres.

Conformément à ce projet, l'Ecole s'engage à donner à l'élève l'enseignement et l'éducation pour lesquels il sollicite son inscription.

En contrepartie du service rendu par l'établissement scolaire, les parents ou tuteurs, tout en demeurant les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants, reconnaissent avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur et du règlement financier de l'établissement, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de le respecter.

Les parents ou tuteurs reconnaissent avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'école Sainte Thérèse, ils s'engagent à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier.

L'accord des parents, à l'Esprit et au Projet de l'Etablissement sont indispensables à l'admission. En conséquence, l'admission est un engagement à respecter le règlement, et elle ne sera définitive qu'après signatures de l'exemplaire du contrat de scolarisation et, restitution à l'Etablissement.

En cas de sanction disciplinaire, désaccord grave avec la famille ou rupture du contrat de confiance, la présente convention pourra être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire.

L'école Sainte Thérèse réalise des photos et/ou support vidéo qui relatent la vie de l'école dans sa revue et/ou sur son site internet. Les données personnelles des parents adhérents de l'Association des parents d'élèves – APEL – sont transmises aux APEL d'établissements, départementales et académiques ainsi qu'à la société d'édition du magazine Famille et éducation, filiale de l'APEL.

Les parents qui ne souhaitent pas que l'image ou le nom de leur enfant apparaisse sur les documents de l'établissement doivent en faire la demande par écrit. Cette demande devra nous être remise avec le dossier d'inscription de l'enfant.

Conformément à la loi « informatique et libertés » et à l'ensemble de la réglementation sur la protection des données personnelles – RGPD – les parents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations concernant leur enfant. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations les concernant, les parents pourront s'adresser au chef d'établissement.

Le présent contrat cessera de produire tout effet de droit à la fin de l'année scolaire, le 6 juillet 2023, et devra être renouvelé pour reconduire la scolarité.

A, le

Signatures des 2 représentants légaux de l'enfant,
précédées de la mention « **Lu et approuvé** » :

Le Chef d'Etablissement
Mme ABT